

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

**Présents** : M. Pierre DUCERF, Mme Françoise BERTHIER, Mme Marie-Pierre BERNARD, Mme Lourdès DA COSTA, M. Yves GATEAUD, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF, M. Frédéric PRIEST.

**Excusés** : M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, M. David BONNET, Mme Chantal VOLAN, Régis TOURNUS, M. Jacques BOULOGNE.

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise BERTHIER.

-----

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2015**

#### **Aide exceptionnelle « 100 Projets pour l'emploi » 023/2015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental a voté le 19 juin dernier, un plan d'urgence pour accompagner les projets des communes en cours ou programmés sur l'exercice 2015 (enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros).

Monsieur le Maire propose de présenter la rénovation du mur cimetière en cours à ce jour qui réunit toutes les conditions d'éligibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à présenter le dossier et solliciter cette aide qui ne peut excéder 80 % du montant du projet.

#### **Création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des Ecoles Maternelles 024/2015**

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire reçu le 27 juin 2015, il y a lieu de créer un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des Ecoles Maternelles pour l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'Agent Spécialisé de 1<sup>ère</sup> Classe des Ecoles Maternelles de 28 h/semaine et de créer un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des Ecoles de 28 h/semaine à compter du 21 juillet 2015.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre l'arrêté portant avancement de grade ainsi que le rappel de traitement pour le personnel concerné.

#### **Modification du tableau des effectifs 025/2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** la modification du tableau des effectifs des emplois permanents dans les conditions suivantes à compter du 21 juillet 2015 :

#### **Création de poste suite à avancement de grade (avis favorable CAP reçu le 27/06/2015)**

- Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des Ecoles Maternelles temps non complet

**INFOS :**

- \* Salle des Fêtes : rayons inox et chambre froide installés
- \* Cimetière travaux à terminer
- \* Balades vertes : les dépliants sont en vente 4 € à la boulangerie GUILLOT.